

MÄERTERT-WAASSERBÉLLEG



Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 26 septembre 2025, le conseil communal a adopté la modification du règlement-subsidie relatif à l'allocation de vie chère à partir de l'année 2025.

Le texte de la délibération est à disposition du public, à la maison communale, du 13 octobre au 28 octobre 2025 inclus.

Wasserbillig, le 8 octobre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,